

Ministère de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports

Ministère des sports

Extrait de ARRÊTÉ du 20 mai 2021

portant création du certificat complémentaire « encadrer les arts martiaux mixtes (MMA) » associé à des spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport .

NOR: SPOV2115654A

ANNEXE I

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA) »

<p>Le certificat complémentaire « encadrer les arts martiaux mixtes (MMA) » permet d'exercer les fonctions d'animateur en arts martiaux mixtes (MMA). Les activités du détenteur du certificat complémentaire « encadrer les arts martiaux mixtes (MMA) » se déploient autour de l'élaboration du projet d'apprentissage du MMA au sein de la structure à partir du projet éducatif de l'organisateur et de sa mise en œuvre. Dans la gestion du suivi des activités, il assure la sécurité et l'intégrité physique des pratiquants et des tiers. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté, le respect, l'intégration.</p>		
<p><b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales</i></p>	<p><b>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</b> <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies en annexe III du présent arrêté.</p>	
	<p><b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b></p>	<p><b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b></p>
<p><b>UC1 : mettre en œuvre une séance de découverte ou d'animation dans les arts martiaux mixtes, en sécurité (MMA)</b></p>		
<p><b>C1.1 Connaître la discipline arts martiaux mixtes (MMA) et les notions de sécurité</b> C 1.1.1 identifier les principales caractéristiques des arts martiaux mixtes (MMA); C 1.1.2 maîtriser les règlements de la discipline ; C 1.1.3 analyser la discipline sur les plans techniques et tactiques ; C 1.1.4 expliquer les principes de sécurité de la discipline ; C 1.1.5 appliquer les règles de sécurité dans la discipline en fonction des publics.</p>	<p>Une seule épreuve certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et UC2. L'épreuve est réalisée au moyen de : 1) un dossier composé de deux parties. - dans la 1ère partie, le candidat présente les caractéristiques des arts martiaux mixtes (MMA) et démontre sa connaissance de la discipline (histoire et logique interne) ; - dans la 2ème partie, le candidat présente un cycle de découverte</p>	<p>Le candidat : - connaît le milieu de pratique et la discipline ; - connaît les risques liés à la pratique, les règles de sécurité et les présente au public ; - choisit des méthodes de sécurité adaptées au public ; - prend en compte les règles spécifiques de préservation d'accès aux sites de pratique et prévient les conflits d'usagers ; - fait respecter par les usagers les règles de pratique en sécurité ;</p>

<p><b>C 1.2 Conduire une séance en « arts martiaux mixtes (MMA) », en sécurité</b></p> <p>C 1.2.1 favoriser la progression individuelle ou collective dans l'activité</p> <p>C.1.2.2 encadrer une séance de découverte, d'animation, d'initiation ou d'apprentissage du MMA en sécurité ;</p> <p>C 1.2.3 évaluer la réalisation d'un geste technique en sécurité ;</p> <p>C 1.2.4 réguler une situation pédagogique ;</p> <p>C 1.2.5 veiller à l'application des règles de sécurité.</p>	<p>ou d'animation ou d'apprentissage des arts martiaux mixtes (MMA).</p> <p>2) une mise en situation professionnelle d'encadrement sur une séquence d'une séance d'apprentissage en MMA, en sécurité.</p> <p>3) un entretien de 30 minutes portant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'analyse et l'évaluation de la séquence de mise en situation professionnelle ainsi que sur la justification de ses choix pédagogiques</li> <li>- sur l'historique, les connaissances de la discipline et sa réglementation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assure la sécurité passive des équipements telle que la surface de combat des arts martiaux mixtes (MMA) ;</li> <li>- maîtrise le matériel et les outils d'aide à l'encadrement ;</li> <li>- veille à la conformité des équipements et du matériel ;</li> <li>- maîtrise les procédures pour garantir la sécurité avant, pendant et après les séances ;</li> <li>- maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en MMA ;</li> <li>- prévient les comportements à risque en MMA ;</li> <li>- agit en cas de maltraitance des publics ;</li> <li>- encadre un groupe dans le cadre de l'initiation en sécurité en MMA ;</li> <li>- régule son intervention en fonction des réactions du public ;</li> <li>- conduit des séances en prenant en compte les caractéristiques des publics et le projet des institutions, dans les domaines de la technique, de la sécurité.</li> </ul>
--	---	--

<p><b>UC 2 : concevoir et conduire un cycle d'apprentissage dans les arts martiaux mixtes, en sécurité</b></p>		
<p>C 2.1 s'adapter aux spécificités du public ;</p> <p>C 2.2 prendre en compte les caractéristiques du public pour concevoir un cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes ;</p> <p>C 2.3 cibler les attentes du public pratiquant les arts martiaux mixtes encadrés ;</p> <p>C 2.4 utiliser un programme et une démarche pédagogique adaptés aux caractéristiques du public encadré ;</p> <p>C 2.5 concevoir un cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes adapté au niveau du public encadré ;</p> <p>C 2.6 mettre en œuvre un cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes ;</p> <p>C 2.7 évaluer la mise en œuvre du cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et UC2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1) un dossier composé de deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la 1ère partie, le candidat présente les caractéristiques des arts martiaux mixtes (MMA) et démontre sa connaissance de la discipline (histoire et logique interne) ;</li> <li>- dans la 2ème partie, le candidat présente un cycle de découverte ou d'animation ou</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définit une progression pédagogique en MMA en sécurité ;</li> <li>- définit un cycle adapté aux caractéristiques du ou des publics désignés ;</li> <li>- propose des techniques en adéquation avec l'âge et le niveau technique des pratiquants ;</li> <li>- propose des outils pédagogiques adaptés aux caractéristiques du ou des publics désignés ;</li> <li>- propose une démarche pédagogique progressive et</li> </ul>

	<p>d'apprentissage des arts martiaux mixtes (MMA).</p> <p>2) une mise en situation professionnelle d'encadrement sur une séquence d'une séance d'apprentissage en MMA, en sécurité.</p> <p>3) un entretien de 30 minutes portant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur l'analyse et l'évaluation de la séquence de mise en situation professionnelle ainsi que sur la justification de ses choix pédagogiques</li><li>-sur l'historique, les connaissances de la discipline et sa réglementation.</li></ul>	<p>cohérente au sein du cycle d'apprentissage ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- propose des outils afin d'évaluer son cycle d'apprentissage en MMA.</li></ul>
--	---	---